

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Olivér VÁRHELYI****Santé et bien-être animal****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge?

J'ai consacré toute ma carrière à renforcer l'Union européenne, non seulement en œuvrant à l'approfondissement de son intégration interne, mais aussi en faisant progresser ses relations avec son voisinage immédiat et en soutenant les pays candidats et candidats potentiels sur la voie de leur adhésion à l'Union.

Avant de devenir commissaire au voisinage et à l'élargissement en 2019, ma carrière de fonctionnaire a été tout entière axée sur l'amélioration de l'intégration européenne. Cette période m'a permis d'acquérir une compréhension et une connaissance approfondies des processus décisionnels et des différentes politiques sectorielles de l'UE, notamment pour ce qui concerne la politique de santé et la réglementation en matière de bien-être animal.

J'ai par ailleurs fait la preuve de ma capacité à servir l'intérêt général de l'Union en tant que chef d'unité de la Commission, responsable de l'instauration du brevet européen unitaire dans le cadre de la deuxième coopération renforcée. Pendant cette période, j'ai été chargé de mettre au point et de protéger les droits de propriété intellectuelle dans différents secteurs, dont le secteur pharmaceutique, de renforcer l'avantage concurrentiel de l'UE, et de garantir l'équité de la concurrence vis-à-vis de nos partenaires internationaux.

Aux postes que j'ai occupés dans l'administration hongroise, d'abord en tant que directeur du service juridique à la représentation permanente de la Hongrie auprès de l'UE, puis en tant que représentant permanent, j'ai pu travailler à de nombreuses reprises sur des dossiers politiques, économiques et financiers sensibles liés à la santé et à l'alimentation, entre autres la législation pharmaceutique générale et à sa révision en 2003, le règlement relatif aux dispositifs médicaux, la directive sur les produits du tabac et la directive concernant la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire («directive OGM»).

Après avoir rejoint la Commission européenne en 2019, j'ai eu l'honneur de servir l'UE en tant que commissaire européen au voisinage et à l'élargissement. Durant cette période, j'ai activement contribué à la réponse de l'UE aux nombreux événements imprévus qui ont remodelé le paysage géopolitique en Europe et dans le monde. Une grande part de mon travail a consisté à aider les pays des Balkans occidentaux et du voisinage de l'UE à la suite de la pandémie de COVID-19. Nous avons pour cela rapidement réaffecté des fonds existants afin de répondre aux besoins les plus pressants: la fourniture de vaccins, de médicaments ou d'équipements de protection etc. Nous nous sommes également employés à renforcer leurs systèmes de santé et, dans ce cadre, à favoriser l'alignement

de leur législation sur la réglementation européenne. Dans ces moments critiques, nous avons mobilisé au total plus de 8,1 milliards d'EUR pour les régions relevant de mon portefeuille.

Ainsi, en février 2022, la Commission a débloqué une subvention de 120 millions d'EUR sous forme d'appui budgétaire pour aider le gouvernement ukrainien à renforcer ses procédures d'anticipation et de gestion civiles des crises aux niveaux central et local. Ce financement a permis d'assurer la continuité des services de base, dont les soins médicaux, au bénéfice des citoyens les plus vulnérables. La Commission a en outre soutenu, à hauteur de 12 millions d'EUR, des mesures connexes de conception et de mise en œuvre de la réforme des structures d'accueil pour les enfants, et d'amélioration de l'accès des enfants à des soins adaptés à leurs traumatismes. Nous avons élargi notre partenariat avec le PNUD par l'intermédiaire du programme EU4Recovery (35 millions d'EUR), qui met l'accent sur la fourniture de services publics et de soins de santé de qualité dans les zones de front et les zones avoisinantes. Les investissements visant à améliorer le système de santé publique ukrainien ont été intégrés dans la facilité pour l'Ukraine, qui continuera de soutenir le pays dans les années à venir.

Je suis intimement convaincu que l'UE est bien plus forte lorsque ses voisins le sont aussi. C'est pourquoi, dès le début de mon mandat de commissaire, j'ai pris des mesures pour soutenir le développement socio-économique des pays relevant de mon portefeuille. Dans cette optique, nous avons lancé les plans économiques et d'investissement (PEI) pour les pays des Balkans occidentaux, du voisinage oriental et du voisinage méridional. Je suis fier de pouvoir dire qu'à la fin de mon mandat, 54,68 milliards d'EUR avaient déjà été mobilisés sur les 77 milliards prévus. Grâce à cette avance, nous en sommes déjà à 70 % de l'objectif fixé pour 2027. Cela correspond parfaitement à l'ambition affichée par la présidente élue dans ses orientations politiques de faire de la Commission 2024-2029 une commission d'investissement. Dans le cadre de ces programmes, nous avons par ailleurs intégré les soins de santé comme secteur clé du développement dans les trois régions susmentionnées et porté ainsi la part du soutien aux actions liées aux soins de santé de 579 millions d'EUR au cours des trois dernières années du précédent cadre financier pluriannuel (2018-2020) à plus de 696 millions d'EUR pour la période 2021-2023, soit une augmentation de 17 %. Un grand nombre d'actions ont pu bénéficier de ce financement, allant de l'aide à l'accès aux centres de soins de santé primaires et à la vaccination des populations vulnérables dans des pays tels que le Liban, en passant par la mise en place d'un système de santé plus réactif dans les Balkans occidentaux, où il a été possible, pour la première fois, de fournir un soutien de l'UE à des infrastructures sanitaires de base et de niveau intermédiaire, comme le nouvel hôpital pédiatrique de Belgrade, un établissement de pointe dans les Balkans occidentaux. Nous avons également lutté contre la pauvreté multidimensionnelle dans les zones rurales défavorisées d'Égypte, en améliorant les capacités de production et l'accès aux médicaments, aux vaccins et à d'autres technologies de la santé. Nous avons aussi soutenu la qualité des soins de santé et l'accès aux soins pour les réfugiés en Turquie, ainsi que les infrastructures de santé et d'éducation immédiatement après le tremblement de terre.

Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission?

Je soutiens pleinement la vision exposée par la présidente élue dans ses orientations politiques, à savoir celle d'une Europe plus forte, à même d'assurer une prospérité et une compétitivité durables, de protéger les personnes et notre qualité de vie, de défendre la démocratie et de garantir l'équité sociale.

Si ma désignation au poste de commissaire à la santé et au bien-être animal est confirmée, j'entends déployer tous les efforts nécessaires pour achever l'union européenne de la santé et renforcer la résilience, la sécurité, la qualité et la viabilité des systèmes de santé afin de protéger la santé de nos citoyens contre les menaces sanitaires tout en encourageant la santé préventive et des modes de vie sains.

Mes travaux seront guidés par l'intégration des domaines relatifs à la santé des personnes, des animaux, des plantes et des écosystèmes, théorisé par le concept «Une seule santé».

Je m'attacherai à faire de l'UE un moteur de l'innovation capable de fournir à ses citoyens des médicaments et des traitements innovants à un prix abordable respectant des normes européennes élevées en matière de sécurité alimentaire et de bien-être animal. Je veillerai à ce que les orientations politiques de la présidente élue soient dûment mises en œuvre dans tous mes domaines de compétence.

Les récentes attaques par rançongiciel contre les hôpitaux et les systèmes de soins de santé sont inacceptables. Je déterminerai, en collaboration avec les acteurs de la santé numérique, les moyens de prévenir, de détecter et de traiter les menaces en matière de cybersécurité. Nous élaborerons, conjointement avec la vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, un plan européen sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé dans les 100 premiers jours de la mandature.

Je suis pleinement conscient de la nécessité de renforcer notre compétitivité, en nous appuyant sur notre modèle socio-économique unique. Nous devons nous concentrer sur les secteurs stratégiques clés dans lesquels l'Europe peut acquérir un avantage concurrentiel, tels que la biotechnologie, notamment en élaborant un acte européen sur les biotechnologies, ou les données de santé, notamment en mettant en œuvre l'espace européen des données de santé. Je poursuivrai l'achèvement de la réforme pharmaceutique en aidant les colégislateurs à établir un juste équilibre entre la nécessaire stimulation de l'innovation et l'accessibilité, la disponibilité et le caractère abordable des médicaments auquel les citoyens sont en droit de prétendre. J'accentuerai la mise en œuvre du cadre actuel concernant les dispositifs médicaux et évaluerai la nécessité d'éventuelles modifications législatives.

Je lutterai contre les risques endémiques de pénuries de médicaments et de dispositifs médicaux critiques et réduirai les dépendances par un acte législatif sur les médicaments critiques. Je tirerai les enseignements de la pandémie de COVID-19 pour continuer à renforcer notre architecture de sécurité sanitaire et veiller à ce que l'Europe soit préparée et bien équipée pour répondre aux menaces sanitaires à venir.

Conformément à la tâche qui m'a été confiée dans ma lettre de mission par la présidente élue, M^{me} von der Leyen, j'intensifierai nos travaux sur la santé préventive, afin de pouvoir appréhender de façon globale la protection de la santé et la prévention des maladies tout au long de la vie. L'investissement dans une prévention efficace peut offrir les outils adéquats pour relever ces défis, alléger la charge que représentent les maladies non transmissibles, favoriser la longévité en bonne santé et réduire la pression qui pèse sur les systèmes de soins de santé.

Concernant la santé préventive et comme annoncé par la présidente élue, je proposerai une révision de la directive sur les produits du tabac, une fois l'évaluation en cours terminée. La révision de la directive devrait porter principalement sur l'utilisation des nouveaux produits du tabac.

La santé mentale figure aussi à l'ordre du jour de la Commission, avec 20 initiatives phares présentées en 2023. Je continuerai à mettre en œuvre ces initiatives avec les États membres et les acteurs concernés. J'accorderai une attention particulière à la santé mentale des enfants et des jeunes. Je travaillerai en collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie et avec les autres membres du collège à une enquête sur les incidences des réseaux sociaux sur le bien-être des enfants et des jeunes.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour lutter contre le risque majeur que représente la résistance aux antimicrobiens, en m'appuyant sur notre coopération avec les États membres, voire en la renforçant, afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030 dans le cadre de l'initiative «Une seule santé».

Nos normes en matière de sécurité des aliments et de bien-être animal sont les plus élevées au monde: je continuerai à moderniser progressivement notre législation sur la base des données scientifiques les plus récentes, en conciliant durabilité, éthique et réalité économique, tout en préservant la compétitivité de nos agriculteurs et en répondant aux attentes des citoyens. Je collaborerai avec les États membres pour assurer des conditions de concurrence équitables dans le marché unique et au niveau international, dans le respect des règles commerciales.

Enfin, je veillerai à ce que mes politiques ne laissent personne de côté et à créer les conditions nécessaires à des systèmes de santé et de bien-être animal véritablement inclusifs, à même de répondre équitablement aux besoins des personnes et des animaux.

Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille?

L'égalité hommes-femmes est, de fait, une valeur européenne fondamentale ancrée dans les traités de l'UE. Dans le cadre de mon mandat actuel, je me suis résolument engagé en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les régions concernées par les politiques de voisinage et d'élargissement, conformément à la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et au troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes. L'objectif était notamment de faire en sorte que toute aide financière accordée dans le cadre de mon portefeuille, et ce dans tous les secteurs, intègre la dimension de genre et soutienne l'égalité hommes-femmes.

Je serai fier de continuer à siéger sous la direction de la première femme présidente de la Commission européenne pour faire progresser l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre dans les domaines de la santé et du bien-être animal.

J'ai par ailleurs déployé des efforts considérables et obtenu des résultats tangibles dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Commission européenne, y compris dans les services placés sous ma responsabilité, comme je m'y étais engagé en 2019 dans ma réponse écrite au Parlement européen: au 1^{er} décembre 2019, la proportion de femmes au sein de la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) était de 33 % dans l'encadrement supérieur et de 39 % parmi les cadres intermédiaires, deux chiffres inférieurs à la moyenne de la Commission. En 2024, la situation s'est considérablement améliorée, le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur et intermédiaire étant passé respectivement à 56 % et 54 %, deux chiffres supérieurs à la moyenne de la Commission.

Fort de cette expérience, j'entends continuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux orientations politiques pour la Commission européenne pour la période 2024-2029.

Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Au cours des cinq dernières années, j'ai veillé à ce que l'accompagnement des jeunes dans leurs projets devienne un élément transversal de nos relations avec les pays partenaires et de l'aide dont ils bénéficient de notre part.

Dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022, nous avons participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du tout premier cadre d'action pour un partenariat stratégique avec les jeunes du monde entier, intitulé «Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'Union européenne pour la période 2022-2027». Dans ce contexte, nous avons renforcé le programme «Young Mediterranean Voices», en soutenant la coopération entre les jeunes des deux côtés de la Méditerranée dans le domaine des affaires publiques et dans des initiatives locales et régionales transformatrices; le programme Erasmus+, qui permet de renforcer les capacités dans le domaine de la jeunesse dans les pays des Balkans occidentaux et du sud de la Méditerranée; le programme EU4Youth, qui encourage les jeunes issus des pays du Partenariat oriental, et notamment d'Ukraine, à s'impliquer et à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques, le réseau de jeunes ambassadeurs européens dans les pays des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental, et les ambassadeurs de bonne volonté dans les pays du voisinage méridional.

En ce qui concerne la santé, la santé mentale et le bien-être des jeunes, nous sommes convenus de renforcer les systèmes de santé (en luttant contre les inégalités et en faisant avancer la couverture sanitaire universelle) et de promouvoir des services de santé complets, sûrs et inclusifs adaptés aux enfants et aux jeunes dans nos pays partenaires, y compris en matière de santé mentale et de santé numérique. Au-delà des nombreuses manifestations régionales organisées dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse, nous avons accueilli à Bruxelles plus de 150 étudiants des trois régions.

Entre 2021 et 2023, nous avons engagé plus de 966 millions d'EUR pour des actions liées à la jeunesse, soit un budget en augmentation de plus de 60 % par rapport aux trois années précédentes (594 millions d'EUR pour la période 2018-2020). Parmi ses actions figuraient par exemple l'amélioration des infrastructures éducatives au Monténégro, le programme «Apprentissage par l'expérience» axé sur l'autonomisation des jeunes Kosovars, l'amélioration de la qualité de l'éducation pour les enfants et jeunes adultes vulnérables en Jordanie et au Liban, des mesures de soutien aux écoles vertes et adaptées au numérique en Tunisie, des mesures de soutien à l'esprit d'entreprise des jeunes dans le cadre du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs ou du mécanisme EU4Youth pour l'emploi et l'entrepreneuriat. Nous avons également soutenu des programmes d'emploi pour les jeunes en Bosnie-Herzégovine et avons, grâce au programme EU4Schools, déjà mis en place 57 établissements d'enseignement et amélioré les conditions d'éducation pour quelque 25 000 étudiants, enfants et enseignants en Albanie, à la suite du tremblement de terre dévastateur de 2019. En Ukraine, nous soutenons la reconstruction et la réhabilitation de l'enseignement dans toute l'Ukraine (100 millions d'EUR).

Je considère en outre que lorsque nous élaborons nos politiques, il est primordial de demander leur avis aux jeunes, non seulement dans les États membres mais aussi dans les pays partenaires, et de prendre en compte leurs points de vue. Ma porte est toujours ouverte pour la jeune génération. Au cours de mon mandat, j'ai pu rencontrer de nombreux groupes de jeunes et d'étudiants originaires des régions concernées par les politiques d'élargissement et de voisinage, que ce soit dans le cadre des laboratoires de la jeunesse ou en visitant des infrastructures informatiques, des écoles, des hôpitaux, etc. ou en les accueillant au Berlaymont.

Si je suis confirmé dans mes fonctions de commissaire chargé de la santé et du bien-être animal, je poursuivrai la même approche, afin de garantir que les décisions que nous prenons soient durables et à l'épreuve du temps. Dans un premier temps, j'organiserai le premier dialogue annuel sur la politique de la jeunesse dans les 100 premiers jours de mon mandat, conformément à ma lettre de mission. Je me concentrerai également sur l'incidence des

réseaux sociaux et du temps d'écran excessif sur les personnes, en accordant une attention particulière aux jeunes, à leur bien-être et à leur santé mentale, conformément également à ma lettre de mission. J'estime qu'il est de la plus haute importance de mettre l'accent sur le volet préventif de la politique de santé des jeunes en tant qu'investissement à long terme dans leur avenir.

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Comme lors de mon précédent mandat, je me conformerai aux normes éthiques les plus élevées et aux obligations figurant à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE) et aux articles 245 et 339 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que dans le code de conduite des commissaires.

Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public, et je la modifierai si ma situation change. J'éviterai aussi toute situation de nature à remettre en question mon impartialité et mon indépendance et j'informerai la présidente de la Commission de toute situation susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.

Je respecterai les obligations de transparence dans les questions relatives à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'UE, comme le prévoit le code de conduite, et je ne rencontrerai que les organisations professionnelles, les représentants d'intérêts ou les indépendants inscrits dans le registre de transparence.

Comme je l'ai fait au cours des cinq dernières années, je continuerai à publier des informations sur mes frais de voyage, en précisant leur objet au moyen d'une couverture photo/vidéo et d'interventions dans les médias ou sur les réseaux sociaux.

Pour favoriser la transparence directe et le contrôle du public, toutes mes réunions continueront d'être dûment publiées sur les sites du calendrier officiel de la Commission européenne. Je continuerai à publier tous mes discours et déclarations publiques sur ma page d'accueil officielle le jour de leur présentation.

J'observerai les obligations éthiques les plus strictes, notamment pour ce qui concerne les cadeaux, les marques d'hospitalité, les décorations, les récompenses et les prix, et ce, dans le cadre de mes activités extérieures pendant mon mandat mais aussi après. J'utiliserai avec le plus grand soin les ressources, notamment financières, de la Commission.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Rôle et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

Mon engagement auprès du Parlement européen est pour moi d'une importance capitale, comme il l'a été ces cinq dernières années. J'ai représenté la Commission européenne dans 43 réunions plénières au total. En tant que commissaire chargé du voisinage et de l'élargissement, j'ai participé à 31 réunions organisées au niveau des commissions. J'ai notamment pris part à des dialogues formels concernant les instruments financiers de mon portefeuille (sept sur l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale et six sur l'instrument d'aide de préadhésion). J'ai aussi jugé important de présenter au plus vite toutes les propositions et tous les rapports clés (tels que les quatre paquets «élargissement» annuels) au Parlement, dès le jour de leur adoption à la commission compétente (AFET). J'ai travaillé avec le Parlement européen et ses commissions concernées à tous les stades du processus d'élaboration des politiques et du dialogue politique.

Dans mon portefeuille à venir de la santé et du bien-être animal, j'ai l'intention d'établir une relation de travail très étroite, fondée sur la confiance mutuelle et un dialogue constructif, avec les députés du Parlement européen.

Je suis fermement convaincu que c'est un ressort fondamental de la confiance des citoyens à l'égard de nos politiques et de nos institutions, du contrôle qu'ils exercent sur celles-ci et de la lutte contre la désinformation.

Une coopération interinstitutionnelle effective est primordiale pour le bon fonctionnement du système institutionnel de l'Union et pour l'efficacité et la légitimité du système décisionnel de l'UE. Cette coopération doit reposer sur certains principes directeurs, que je m'engage à respecter pleinement, et je veillerai à ce que les services placés sous ma responsabilité adoptent la même démarche. Parmi ces principes, je citerai l'ouverture, la confiance mutuelle, l'efficacité et l'échange régulier d'informations. Les orientations politiques de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, illustrent parfaitement ces principes et soulignent l'intention de renforcer la relation particulière qui existe entre le Parlement européen et la Commission. Si ma désignation est confirmée et que je suis nommé commissaire, je m'emploierai à atteindre cet objectif et, ce faisant, respecterai en tout point les dispositions de l'accord-cadre de 2010 et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016.

Conformément aux orientations politiques, je me tiendrai pleinement disponible pour participer aux réunions du Parlement européen, telles que les débats en plénière, les réunions des commissions, les trilogues et les réunions bilatérales avec les députés. Je veillerai à ce que le Parlement soit informé de toute évolution majeure relevant de ma responsabilité et je suis pleinement conscient de l'importance de l'égalité de traitement entre le Parlement et le Conseil en ce qui concerne l'accès aux réunions et la fourniture de contributions ou d'autres informations.

Transparence

Dans ses orientations politiques, la présidente élue, M^{me} von der Leyen, fait valoir que, pour regagner la confiance des citoyens dans l'Union, nos institutions devraient être ouvertes et irréprochables en matière de transparence. Pour cela, il faut que les citoyens connaissent les positions défendues dans le cadre du processus législatif, notamment celles de la Commission. L'efficacité et la bonne gouvernance seront améliorées grâce à un renforcement de la coopération interinstitutionnelle, qui passe par la promotion de la légitimité et de la responsabilité de l'UE.

Je suis donc fermement résolu à mettre en œuvre les dispositions de large portée en matière de transparence et de circulation des informations qui figurent dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et l'accord interinstitutionnel sur la transparence. Je veillerai en particulier à ce que ces dispositions soient respectées dans le cadre de mes dialogues structurés et des autres contacts que j'entreprendrai avec les commissions du Parlement.

Je contribuerai aussi activement aux efforts déployés par la Commission pour informer les citoyens sur son rôle au sein de l'architecture institutionnelle de l'Union. En outre, les propositions d'action relevant de ma responsabilité seront fondées sur des consultations appropriées d'experts et du public, conformément aux principes d'une meilleure réglementation.

Prise en compte des positions et des demandes d'initiative législative du Parlement

La présidente élue, M^{me} von der Leyen, s'est clairement engagée à donner au Parlement un rôle plus important dans l'initiative et l'élaboration de la législation. Elle a souligné que la Commission donnerait suite aux résolutions adoptées par le Parlement à la majorité de ses membres en présentant un acte législatif, dans le strict respect des dispositions en vigueur du traité, des principes de proportionnalité et de subsidiarité et des principes de l'accord «Mieux légiférer».

Je souscris pleinement à cet objectif et veillerai à ce que la Commission agisse en conséquence dans les domaines relevant de ma compétence. Fidèle à l'engagement d'un partenariat approfondi avec le Parlement européen, je travaillerai main dans la main avec cette assemblée sur les résolutions au titre de l'article 225 du TFUE. Je suis absolument convaincu que cela améliorera le dialogue et renforcera la confiance et le sentiment d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

Je veillerai également à ce que les questions que les députés au Parlement européen poseront à la Commission dans des domaines relevant de ma responsabilité reçoivent une réponse rapide et précise. Je me présenterai devant le Parlement européen réuni en séance plénière et devant ses commissions chaque fois que je serai invité à répondre à une question ou à réagir sur un point particulier.

Transmission d'informations et de documents

Je suis pleinement conscient que la fourniture d'informations et de documents est un aspect essentiel du renforcement du partenariat entre le Parlement européen et la Commission. Je m'engage par conséquent à mettre intégralement en œuvre les dispositions pertinentes de l'accord-cadre entre les deux institutions et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Le traité de Lisbonne a mis le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité dans leur rôle de colégislateurs, et je veillerai à ce que ce principe soit respecté dans la manière dont l'information est partagée dans les domaines placés sous ma responsabilité.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

3. Que comptez-vous faire pour renforcer la résilience des systèmes de soins de santé, garantir l'accès aux soins et aux produits médicaux, ainsi que leur accessibilité financière dans l'Union européenne, et stimuler la recherche et la compétitivité de l'Union dans le secteur pharmaceutique? Malgré les efforts déployés, l'Union reste divisée en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et la disponibilité des médicaments, ce qui a une incidence à la fois sur la qualité de vie des patients dans l'Union et sur leurs chances de guérison. En tant que commissaire à la santé, et en coopération avec les États membres de l'Union, comment comptez-vous réduire ces inégalités en matière de santé, lutter contre les pénuries de médicaments, remédier à la pénurie de professionnels de la santé et veiller à ce que tous les Européens reçoivent les meilleurs traitements, quel que soit leur lieu de résidence dans l'Union? Estimez-vous qu'une révision de la directive sur les soins transfrontaliers serait une solution? Dans ce contexte, que pouvez-vous d'ores et déjà dire au sujet de l'acte législatif sur les médicaments critiques? Comment cet acte renforcera-t-il la capacité de réaction aux crises sanitaires, réduira-t-il la dépendance par rapport à des pays tiers à l'égard des importations de médicaments et d'ingrédients critiques et répondra-t-il aux besoins critiques en matière de soins de santé, tout en améliorant l'accès et le caractère abordable? Comment comptez-vous veiller à ce que l'Union favorise la recherche et le développement de nouveaux médicaments ou traitements, en particulier pour les maladies rares, et renforce sa compétitivité, son innovation et son autonomie stratégique, tout en garantissant l'accès aux patients? Quel devrait être, selon vous, le lien avec l'acte législatif européen sur les biotechnologies? Comment envisagez-vous le rôle du programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) dans ce contexte, compte tenu notamment des récentes coupes budgétaires proposées?

Ces dernières années, la résilience des systèmes de santé de l'Union européenne a été mise à l'épreuve par une accumulation de crises. Celles-ci ont montré qu'il fallait renforcer la capacité des systèmes de santé à anticiper les chocs et les changements structurels, et à s'y adapter. En réduisant la vulnérabilité des systèmes de santé, on met ceux-ci en mesure de continuer à fournir aux citoyens des soins de santé de qualité et on aide les États membres à garantir la viabilité de ces systèmes tout en améliorant leurs résultats. La politique de santé a aussi développé une dimension européenne bien plus forte. Le Semestre européen et les recommandations par pays apportent, de pair avec les travaux de l'OCDE et de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé sur l'état de la santé dans l'Union, des données précieuses pour alimenter nos travaux. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de poursuivre ces travaux sur le renforcement des systèmes de santé, dans les limites des compétences de l'Union.

Compte tenu de la dépendance de nos systèmes de santé aux technologies numériques, la cybersécurité s'avère un aspect essentiel de la résilience. Si ma désignation est confirmée, l'une de mes premières actions consisterait à mettre en place le plan d'action sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé annoncé dans les orientations politiques, en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique.

L'accès à des médicaments de qualité efficaces et sûrs est essentiel au bon fonctionnement des systèmes de santé. Nous avons besoin d'un cadre réglementaire adapté au rythme rapide d'innovation technologique dans le secteur. Tel est l'objectif de la refonte de la législation pharmaceutique de l'Union proposée en avril 2023. Elle permettrait de mettre en place un cadre réglementaire moderne, simplifié et incitatif, qui rendrait l'investissement dans la recherche et le développement de médicaments innovants plus intéressant pour les entreprises opérant dans l'Union, avec des incitations spécifiques pour les médicaments contre les maladies rares. Je considère que cette réforme est la pierre angulaire de notre travail à venir et, si ma désignation est confirmée, je ferai mon possible pour aider les colégislateurs à conclure cette réforme.

Comme le Parlement européen l'a lui-même souligné, les médicaments innovants autorisés dans l'Union ne parviennent pas assez rapidement aux patients et n'y sont pas disponibles de la même manière. Les patients de certains grands États membres de l'Ouest ont accès à 90 % des médicaments d'approbation récente, mais pour les patients de petits États membres et d'États membres d'Europe du Sud et d'Europe centrale, cette proportion peut

tomber sous les 20 %. La réforme proposée favorise un accès plus rapide pour les patients de tous les États membres et une mise sur le marché plus rapide des médicaments génériques et biosimilaires. Outre le soutien à l'accès aux médicaments, en fonction, bien sûr, de l'issue des négociations sur la réforme pharmaceutique, j'explorerai d'autres mesures non législatives pouvant compléter la réforme. J'ai l'intention de poursuivre notre soutien à la coopération que les autorités compétentes mènent à titre volontaire sur le rapport coût-efficacité et le caractère abordable des médicaments.

Les pénuries de personnel de santé observées dans les États membres, qui frappent de nombreuses professions du secteur, s'avèrent particulièrement problématiques. L'inégale distribution des professionnels de santé touche au moins la moitié des États membres, créant des déserts médicaux. Ce problème ne fera qu'empirer avec la hausse attendue de la demande en soins de santé. Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai les travaux de la vice-présidente exécutive désignée chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation et j'aiderai à mettre en place un cadre cohérent pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée.

Les pénuries de médicaments constituent aussi un problème de longue date dans l'Union, qui a de graves répercussions sur la qualité de vie des patients dans toute l'Europe. Conformément à la résolution du Parlement européen, la Commission a étendu le mandat de l'EMA à la gestion coordonnée et collaborative des pénuries critiques à l'échelle de l'Union en temps de crise. La réforme pharmaceutique prévoit aussi des mesures réglementaires fortes visant à prévenir et à atténuer les pénuries, ainsi qu'à renforcer les chaînes d'approvisionnement. D'autres mesures non législatives sont en place, et la récente «Alliance pour les médicaments critiques» offre un forum précieux pour en jalonner les avancées.

Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à compléter les mesures proposées dans la réforme pharmaceutique par une proposition d'acte sur les médicaments critiques. L'acte dessinerait une coordination de la lutte contre les pénuries graves de médicaments critiques. Il viserait à renforcer la résilience de nos chaînes d'approvisionnement et à les diversifier, ainsi qu'à réduire notre dépendance envers des pays tiers pour les médicaments critiques et leurs ingrédients, tout en travaillant au maintien de prix abordables. Je veillerai à ce que l'analyse d'impact de la Commission explore toutes les options stratégiques possibles. Parmi celles-ci, nous pouvons envisager des mécanismes de passation de marchés rendant la demande plus prévisible, des mesures renforçant les capacités de production européennes, l'établissement de partenariats stratégiques pour diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Afin d'améliorer notre compétitivité internationale, nous devrions redoubler d'efforts pour maintenir l'innovation au cœur de notre économie, car l'innovation, outre qu'elle catalyse les percées de la science médicale, attire des investissements et des talents du monde entier vers le secteur européen de la santé. Les biotechnologies, l'intelligence artificielle et les données de l'espace européen des données de santé revêtent une importance stratégique pour la compétitivité à long terme de l'Union. Elles peuvent être mises en œuvre pour développer des thérapies, des procédés de fabrication et des médicaments innovants, y compris pour les maladies rares, en sécurisant la collecte de données de santé que la recherche peut exploiter, mais aussi en permettant aux patients de partager leurs données avec les prestataires de soins de santé et d'éviter des tests superflus.

Si ma désignation est confirmée, l'une de mes priorités sera de présenter un texte sur les biotechnologies visant à redonner au secteur de la biotechnologie de l'Union la première place dans le monde, en le soutenant si nécessaire. S'intégrant dans une stratégie européenne pour les sciences du vivant de portée plus vaste, cet acte aura pour objectif de rendre la réglementation de l'Union plus simple et propice à l'innovation, d'inciter les innovateurs et les investisseurs à mener des recherches et de faciliter le passage des biotechnologies du laboratoire à la production et à la commercialisation, conformément aux pistes des orientations politiques en faveur des jeunes pousses et entreprises à forte croissance. Dans le même temps, nous devons aussi stimuler les compétences en recherche et développement et en biotechnologie de nos scientifiques, de nos entrepreneurs et de nos professionnels.

La directive sur les soins de santé transfrontaliers est une grande réussite pour l'accès des citoyens de l'Union aux soins médicaux, mais son application nécessite une attention constante. L'évaluation de 2022 a confirmé la valeur ajoutée de la directive pour les citoyens de l'Union, même si les soins de santé transfrontaliers sont encore pour la plupart, dans la pratique, efficacement traités par la coordination de la sécurité sociale. Succès important au crédit de la directive, certains de ses éléments clés (comme la santé en ligne, les réseaux européens de référence pour les maladies rares et l'évaluation des technologies de la santé) ont débouché sur des initiatives et une législation spécifiques. La prochaine évaluation sera réalisée en 2027 et nous devons examiner attentivement son application pratique et s'il convient de la renforcer.

Le programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) a beaucoup aidé les initiatives européennes en matière de santé dans des circonstances très mouvementées. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres pour que les fonds de ce programme servent à lisser les inégalités de résultat et d'accès aux soins de santé dans l'Union. Si ma désignation est confirmée, je maintiendrai le cap pour trouver des partenariats et des solutions de financement innovantes visant à améliorer les systèmes de santé, les capacités de recherche et la santé en ligne. Pour le moment, concernant les aides financières et les investissements publics, nous devons avant tout veiller à ce que les ressources disponibles au titre de NextGenerationEU et du budget actuel soient employées. Le prochain cadre financier pluriannuel nous donnera ensuite l'occasion de simplifier et de mieux cibler nos dépenses.

En ajustant nos politiques de santé et en ciblant nos investissements, nous devons continuer à renforcer la prévention, la résilience et la compétitivité. Il faut que l'Europe ait un secteur pharmaceutique fort, compétitif et innovant, qu'elle tire le meilleur parti de la révolution des biotechnologies. Les orientations politiques indiquent clairement que nous devons investir dans l'innovation et dans des technologies qui vont remodeler nos économies et piloter nos transitions: c'est la priorité.

4. Que prévoyez-vous de faire concrètement pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens aux niveaux national, européen et international, conformément à l'approche «Une seule santé», en ce qui concerne la santé environnementale, humaine et animale? En particulier, quelles mesures supplémentaires envisagez-vous en plus de celles déjà proposées dans le cadre de la révision de la législation pharmaceutique, tant dans le domaine humain que dans le domaine vétérinaire? Comment prévoyez-vous de remédier aux pénuries et de garantir l'accès aux antimicrobiens et aux outils de diagnostic, tout en garantissant une utilisation et une gestion prudentes? Comptez-vous présenter une mise à jour de la liste des antibiotiques réservés à l'usage humain? Comment envisagez-vous d'encourager les composantes essentielles que sont la recherche et l'innovation, tant publiques que privées, dans le domaine de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens? Comptez-vous vous pencher sur certaines contre-mesures médicales inexploitées, telles que les bactériophages?

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est une grave menace sanitaire à l'échelle planétaire. Nous ne pouvons ignorer les estimations des Nations unies selon lesquelles, si aucune action sérieuse n'est entreprise, 10 millions de personnes pourraient en mourir chaque année dans le monde d'ici à 2050, dont 390 000 en Europe. Il faut ajouter à ce bilan un coût économique estimé à 11,7 milliards d'EUR par an pour l'Europe en raison des pertes de productivité et de l'augmentation des dépenses en soins de santé.

Il est donc crucial d'intensifier les actions de lutte contre la RAM. La recommandation du Conseil de l'année dernière, relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», a marqué une étape importante en fixant notamment des objectifs concrets mesurables, que le Conseil recommande d'atteindre d'ici à 2030. Elle comprend des recommandations de surveillance, de prévention des infections et de lutte contre celles-ci, de gestion et d'utilisation prudente des antimicrobiens, et de sensibilisation. La Commission soutient les actions afférentes des États membres.

La mise en œuvre de ces actions pourrait être notamment associée à un suivi annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Conseil. En 2027, la Commission décidera des prochaines étapes en s'inspirant du rapport de mise en œuvre de la recommandation du Conseil prévu pour la même année.

Nous avons aussi l'intention d'élaborer de nouvelles lignes directrices sur la prévention des infections et la lutte contre celles-ci, au soutien des interventions dans les États membres et notamment dans les hôpitaux, qui supportent une charge des plus lourdes pour ce qui est de la RAM. Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies peut apporter un soutien majeur à cet égard.

Pour ce qui est des médicaments vétérinaires, les États membres communiquent chaque année des données sur les ventes et l'utilisation d'antimicrobiens. Ces données montrent que plus de la moitié de la réduction attendue des ventes d'antimicrobiens pour les animaux, fixée dans notre stratégie «De la ferme à la table», a déjà été réalisée. Lorsque les tendances en matière de ventes et d'utilisation deviendront perceptibles au fil du temps, nous serons en mesure d'évaluer la nécessité d'adopter des mesures ciblées supplémentaires.

Dans ce domaine aussi, si ma désignation est confirmée, je me concentrerai sur la bonne application des obligations liées à la RAM et à la médecine vétérinaire (dont celles découlant du règlement relatif aux médicaments vétérinaires et du règlement sur les aliments médicamenteux pour animaux) et sur le contrôle de cette application, y compris au moyen d'audits, dans tous les États membres. Cela vaut également pour les pays tiers souhaitant exporter des animaux et des produits d'origine animale vers l'Union, qui sont tenus de respecter nos règles interdisant l'utilisation d'antimicrobiens pour stimuler la croissance et réservant des antimicrobiens au traitement

des infections chez l'homme. Toute nouvelle information appuyant une éventuelle révision de la liste des antimicrobiens réservés à l'homme, telle que définie dans le règlement relatif aux médicaments vétérinaires, devrait faire l'objet d'un suivi rapide.

Nous savons tous qu'il est urgent de mettre au point de nouveaux antimicrobiens. Mais la maîtrise de l'usage des antimicrobiens a une incidence sur le volume des ventes et, partant, sur la rentabilité des investissements des titulaires d'autorisations de mise sur le marché. C'est une raison majeure du sous-investissement dans ce domaine et c'est pourquoi il faut des incitations supplémentaires pour développer des antimicrobiens innovants et sécuriser l'accès aux antimicrobiens.

Pour surmonter cette défaillance du marché, la réforme pharmaceutique proposée comprend un titre d'exclusivité des données innovant, créant une incitation spécifique à la mise au point d'une nouvelle génération d'antimicrobiens efficace contre la RAM. Elle comprend aussi des mesures visant à favoriser une utilisation prudente des antimicrobiens, à surveiller la résistance à ceux-ci, à prévenir les pénuries et à renforcer l'évaluation de l'incidence potentielle des médicaments sur l'environnement. Je suis donc très heureux que le Parlement européen ait mis particulièrement l'accent sur les mesures relatives à la RAM dans sa position en première lecture et, si je suis confirmé dans mes fonctions de commissaire, je ferai mon possible pour aider, dans leurs négociations, le Parlement et le Conseil à assurer le succès de la réforme, en particulier sur ce point critique.

La proposition d'acte sur les médicaments critiques annoncée dans les orientations politiques pourrait avoir une grande incidence sur l'approvisionnement en antimicrobiens en venant compléter les mesures incluses dans la proposition de réforme pharmaceutique. De nombreux antimicrobiens sont considérés comme des médicaments critiques, de sorte qu'ils bénéficieraient d'une action visant à remédier aux pénuries de médicaments critiques en s'attaquant, par exemple, aux vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement qui contribuent à ces pénuries.

Au niveau international, si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec les États membres et nos partenaires pour mettre à exécution la déclaration politique récemment adoptée par les Nations unies sur la résistance aux agents antimicrobiens. Cette déclaration reconnaît la nécessité d'appuyer une action conforme au principe «Une seule santé», fixe des objectifs concrets et invite l'alliance quadripartite à mettre sur pied, en 2025, un «groupe d'experts indépendants chargé de soutenir une action contre la RAM fondée sur des données probantes» afin de guider les États membres des Nations unies dans leurs actions nationales.

Je voudrais aussi plaider en faveur d'une augmentation du nombre de partenaires du fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la RAM, qui est une source de financement ad hoc primordiale, jouant un rôle essentiel dans le soutien à l'application des plans d'action nationaux dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

En conclusion, si ma désignation est confirmée, je m'engagerai à redoubler nos efforts pour faire reculer la RAM à tous les niveaux et dans tous les secteurs concernés, dans le droit fil du concept «Une seule santé». Pour atteindre cet objectif, je collaborerai avec vous et avec le Conseil, les parties prenantes et nos partenaires internationaux.

5. Quelles sont vos propositions pour améliorer l'information obligatoire des consommateurs sur les denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne la teneur en nutriments (pour des choix plus sains, sans simplification excessive), les aspects liés à la durabilité (empreinte carbone) et l'étiquetage relatif au bien-être animal, tout en évitant la charge administrative et en garantissant des denrées alimentaires sûres et abordables? Vous engagerez-vous à présenter la mesure annoncée en 2020 dans la stratégie «De la ferme à la table» concernant l'introduction d'un système d'étiquetage sur la face avant des emballages à l'échelle de l'Union? De même, prévoyez-vous de présenter la proposition législative sur les systèmes alimentaires durables, qui a également été annoncée dans le cadre de la stratégie «De la ferme à la table», mais dont la présentation a été retardée? Comment concevez-vous cette initiative? En ce qui concerne l'utilisation des pesticides, quelles sont vos propositions pour aider les agriculteurs à réduire l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui y sont associés? Comment comptez-vous accélérer la mise à disposition de solutions de substitution, telles que des produits de protection biologique ou des substances à faible risque? Enfin, comment comptez-vous agir concrètement pour renforcer les contrôles de sécurité alimentaire sur les produits importés?

L'information obligatoire sur les denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne la teneur en nutriments, et l'étiquetage nutritionnel sur la face avant des emballages peuvent aider les consommateurs à choisir des aliments plus sains. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai avec les États membres et les parties prenantes à une conception d'ensemble visant à favoriser des choix alimentaires plus sains, en travaillant sur des questions telles que l'information figurant sur les denrées alimentaires, la reformulation des aliments transformés et la publicité des aliments mauvais pour la santé. Ces questions participent d'une conception transversale de la prévention tout

au long de la vie, sur laquelle je travaillerai en m'appuyant sur les actions existantes en matière de protection de la santé et de prévention des maladies. Comme les campagnes d'information nationales sont plus à même d'atteindre les consommateurs, je soutiendrai les actions nationales visant à sensibiliser ceux-ci à l'information figurant sur les denrées alimentaires.

Les travaux sur l'étiquetage des denrées alimentaires devraient se poursuivre et s'attacher notamment à réduire autant que possible les charges qu'il implique, et à rechercher des solutions équilibrées et pragmatiques facilitant le fonctionnement du marché intérieur. En ce qui concerne l'étiquetage relatif au bien-être animal, je me concentrerais sur la collecte de données fiables attestant notamment l'incidence sur les agriculteurs, les exploitants du secteur alimentaire, le comportement des consommateurs et le marché intérieur d'un étiquetage d'adoption facultative.

La présidente élue, M^{me} von der Leyen, a annoncé dans les orientations politiques que la Commission présenterait sa vision pour l'agriculture et l'alimentation au cours des 100 premiers jours de son mandat. Il s'agit d'explorer les moyens de garantir la compétitivité sur le long terme et le développement durable de la filière agro-alimentaire de l'Union au vu des ressources limitées de notre planète. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai étroitement avec mes collègues du collège pour forger une vision garantissant la résilience, la compétitivité et la durabilité d'un modèle agro-alimentaire dont la sécurité des aliments sera l'une des pierres angulaires. Nous nous appuierons sur le rapport du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union, dans lequel toutes les parties prenantes ont convenu qu'il était crucial de privilégier le développement durable et une vision systémique. La transition vers des systèmes agro-alimentaires durables nécessite la conjonction de divers outils stratégiques, combinant investissements, incitations et régulation, dans un cadre stratégique propice et éclairant pour toutes les parties prenantes. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire chargé de l'agriculture et de l'alimentation à l'élaboration d'un système d'évaluation comparative des filières agricoles et alimentaires, visant à harmoniser les méthodes, notamment pour évaluer le développement durable au niveau des exploitations.

Je poursuivrai aussi notre action pour réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides et promouvoir des solutions de substitution non chimiques, objectifs essentiels de la directive en vigueur sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Si ma désignation est confirmée, j'explorerai la manière d'améliorer l'application de la directive ou de juger de l'opportunité d'initiatives législatives en concertation avec les États membres et d'autres parties prenantes, m'inspirant en cela de la recommandation du dialogue stratégique qui invite la Commission à mettre en place un cadre législatif solide pour les méthodes et produits de protection biologique.

Les innovations techniques, comme les outils numériques et les procédés d'application précise, ont aussi un potentiel important de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides en réduisant la quantité de pesticides nécessaire à la protection des cultures. Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à intégrer ces techniques dans le cycle d'évaluation des risques pour qu'il en soit tenu compte dans toute décision d'approbation des pesticides. Outre que cela stimulera l'innovation et la modernisation des équipements utilisés pour appliquer les pesticides, cela permettra aux agriculteurs de «faire plus avec moins». J'ai l'intention de travailler avec le commissaire chargé de l'agriculture et de l'alimentation pour soutenir les agriculteurs dans leur passage à ces outils numériques et techniques de précision.

Je m'engage à accroître l'offre de solutions de substitution aux pesticides chimiques, tels que les biopesticides, en favorisant leur commercialisation. Au cours du dernier mandat, la Commission a simplifié les exigences en matière de données et les méthodes d'évaluation des pesticides contenant des micro-organismes. Elle a élaboré des lignes directrices spécifiques pour d'autres biopesticides utilisant des extraits de plantes et des phéromones. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de prendre des mesures supplémentaires pour prioriser l'évaluation des demandes d'autorisation de biopesticides et accélérer leur arrivée sur le marché, afin d'élargir la gamme de solutions dont disposent les agriculteurs pour protéger leurs cultures. Cela permettrait de soutenir l'innovation, de répondre à l'évolution des besoins et de réagir face aux problèmes phytosanitaires émergents.

L'Union, grande importatrice mondiale de denrées alimentaires, dispose de l'un des systèmes de contrôle de la sécurité des aliments les plus stricts et les plus rigoureux au monde. Il est bien entendu essentiel pour nos citoyens que ces règles soient correctement appliquées. L'un des grands principes de ce système est que l'innocuité des denrées alimentaires mises sur le marché de l'Union doit être garantie, que celles-ci proviennent de l'Union ou d'en dehors de l'Union. Par conséquent, si un pays tiers ou ses producteurs de denrées alimentaires d'origine animale souhaitent exporter vers l'Union, ils doivent démontrer la conformité de leurs produits avec nos règles, et l'accès au marché de l'Union n'est accordé que lorsque le pays tiers et l'établissement producteur sont répertoriés

pour le produit concerné. En guise de garantie, la Commission effectue des audits dans des pays tiers pour y vérifier le respect des exigences de l'Union. Elle peut au besoin prendre des mesures d'urgence pour empêcher l'importation de denrées alimentaires non sûres.

Afin de mieux cibler les contrôles de la sécurité des denrées alimentaires importées, il faut en permanence analyser les informations provenant des États membres et passer au crible les données scientifiques liées à des risques supposés, les statistiques sur les échanges et les informations sur les systèmes de contrôle des pays tiers exportateurs, dont certaines proviennent des audits de la Commission. Au gré de ces analyses, la priorité des contrôles est constamment revue en fonction de la nature des risques et de l'exposition potentielle à ces risques des consommateurs et des entreprises de l'Union.

Les États membres doivent disposer des outils nécessaires pour effectuer les contrôles de manière efficace et coordonnée. Le recours à l'intelligence artificielle pour améliorer les paramètres d'analyse et de traçabilité des données pourrait contribuer à une détection plus aisée et plus rapide des anomalies et à une meilleure gestion des incidents, à l'aide des systèmes informatiques existants gérés par la Commission. D'autres outils ont un rôle important tels les laboratoires de référence et centres de référence de l'Union financés par la Commission, l'examen des ressources de contrôle dans les États membres par les auditeurs de la Commission, la formation des fonctionnaires nationaux chargés de l'application de la législation de l'Union relative à la chaîne alimentaire. Si ma désignation est confirmée, je continuerai à œuvrer pour rendre ces outils plus efficaces, en améliorant les garanties pour les consommateurs de l'Union que toutes les denrées alimentaires importées sont sûres.

Questions de la commission de l'agriculture et du développement rural

6. Les citoyens considèrent de plus en plus le bien-être animal comme une priorité. En tant que commissaire désigné, quelle réponse apporteriez-vous à la demande croissante de normes plus strictes en matière de bien-être animal, tout en tenant compte du développement durable, des considérations économiques et des positions des agriculteurs? Comment comptez-vous moderniser la réglementation existante en matière de bien-être animal? Quels nouveaux éléments souhaiteriez-vous évaluer et examiner? Quelles propositions législatives sur le bien-être animal prévoyez-vous de faire? En outre, comment comptez-vous examiner les différents niveaux de conformité et d'application de la législation actuelle dans les États membres de l'Union et y faire face? Comment veillerez-vous à ce que les nouvelles propositions réglementaires ainsi que l'amélioration de l'application garantissent des conditions de concurrence équitables et ne compromettent pas la compétitivité des agriculteurs de l'Union?

Comme indiqué dans ma lettre de mission, si ma désignation est confirmée, je moderniserai les normes de bien-être animal en étoffant la législation existante et en tenant compte des données scientifiques les plus récentes, des considérations éthiques, scientifiques et économiques, des exigences en matière de développement durable, des préoccupations quant à la compétitivité des agriculteurs européens et des attentes des citoyens. Je suis fermement convaincu qu'il ne faut pas compromettre la compétitivité de l'agriculture de l'Union. La législation que nous voulons mettre en place doit refléter cet objectif.

Il convient de mettre en balance la recherche du bien-être des animaux d'élevage en prenant en compte les critères socio-économiques et la compétitivité, et en l'étayant d'une documentation solide. Concernant le suivi de l'initiative citoyenne européenne «Pour une nouvelle ère sans cage», la suppression progressive des cages d'animaux avec des périodes de transition adaptées à chaque espèce nécessitera un traitement législatif ciblé et des mesures d'accompagnement qui aideront les parties prenantes à concrétiser cette transition de manière durable et économiquement viable, en préservant la compétitivité des agriculteurs européens.

Pour garantir des conditions de concurrence équitables, nous devons veiller à ce que les normes de l'Union en matière de bien-être animal soient appliquées et contrôlées de manière cohérente dans l'ensemble de l'Union et à intensifier notre action à l'échelle internationale. À cette fin, si ma désignation est confirmée, je m'appuierai sur les travaux en cours, comme les audits des systèmes de contrôle officiels des États membres et des pays tiers, les travaux des centres de référence de l'Union pour le bien-être animal et l'élaboration de règles détaillées, par exemple les règles récentes pour les navires transportant du bétail. Je compte poursuivre notre étroite collaboration avec les États membres et toutes les parties prenantes par l'intermédiaire de différents organes et forums. En cas de détection de problèmes d'application systémiques ou importants, je renforcerai le dialogue avec les États membres concernés pour obtenir des résultats rapides, sans renoncer, si nécessaire, à engager des procédures d'infraction.

Sur le plan international, je continuerai à préconiser des normes internationales élevées dans les enceintes multilatérales (en particulier les normes internationales en matière de bien-être animal de l'Organisation mondiale

de la santé animale), mais aussi dans nos échanges avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union ou nos échanges bilatéraux (par exemple, un chapitre sur le bien-être animal dans les accords commerciaux). Il faut en effet veiller à ce que les importations d'animaux vivants dans l'Union respectent les règles de l'Union ou des normes équivalentes, et lutter ainsi contre le nivellement par le bas des normes de bien-être animal à l'échelle internationale, ce qui serait contraire aux attentes de nos concitoyens. Les deux propositions législatives les plus récentes sur le bien-être animal (transport des animaux et bien-être des chiens et des chats) contiennent toutes deux des exigences de normes équivalentes en cas d'importation dans l'Union d'animaux vivants en provenance de pays tiers.

7. En tant que commissaire désigné, comment garantiriez-vous que les politiques de l'Union accordent une plus grande place aux risques croissants liés à l'apparition de maladies animales et à la résistance aux antimicrobiens? Quel type d'actions proposeriez-vous pour garantir l'amélioration de la santé animale et l'éradication des maladies animales dans l'ensemble de l'Union, notamment en ce qui concerne la prévention des maladies, la surveillance et la biosécurité? En outre, comment envisagez-vous de faire face aux menaces croissantes que représentent les maladies transfrontières et de veiller à la coordination entre les États membres de l'Union? Comment garantiriez-vous que la future Commission alloue suffisamment de fonds et de ressources au renforcement de la recherche sur la mise au point de vaccins abordables pour lutter contre des maladies telles que la peste porcine africaine et sur la prévention de la propagation de maladies telles que la fièvre catarrhale ovine?

Je m'engage pleinement à renforcer notre action de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales, et de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Les maladies animales transmissibles ne s'arrêtent pas aux frontières. Elles ont une incidence majeure sur l'agriculture et menacent la sécurité alimentaire dans l'Union. Certaines d'entre elles peuvent de plus être transmises à l'homme. La prévention et le contrôle des maladies animales sont et resteront une priorité, notamment pour le bon fonctionnement du marché unique. À cette fin, si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que notre solide système de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales soit correctement mis en œuvre dans l'ensemble de l'Union européenne. Avec le soutien de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, nous élaborerons et appliquerons des mesures fondées sur des données scientifiques pour prévenir et contrôler les foyers de maladies animales. En collaboration avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, nous allons de plus porter notre attention sur les zoonoses telles que l'influenza aviaire. J'accorderais une attention particulière aux maladies vectorielles, qui représentent un risque croissant en raison du changement climatique, de la circulation accrue des biens et des personnes par-delà les frontières et de contacts plus fréquents entre l'homme et les animaux sauvages. En étroite coopération avec les États membres, je continuerai à déployer tous les outils à notre disposition pour faire face aux foyers de maladies animales, dont les équipes vétérinaires d'urgence de l'Union. De concert avec le commissaire chargé de l'agriculture et de l'alimentation, je veillerai à ce que la politique agricole commune comprenne un ensemble complet d'outils destinés à aider les agriculteurs à prévenir et à atténuer l'impact économique des maladies animales et à renforcer la biosécurité dans les exploitations agricoles.

Si ma désignation est confirmée, je ne me limiterai pas aux maladies animales. La résistance aux antimicrobiens est une préoccupation majeure pour la santé humaine, animale et végétale, la sécurité alimentaire, l'innocuité des aliments, et pour l'environnement. En ce qui concerne le secteur vétérinaire, l'Union a progressé en réduisant l'utilisation d'antimicrobiens. Les États membres communiquent chaque année des données sur les ventes et l'utilisation d'antimicrobiens à usage vétérinaire. Dans ce domaine, les politiques de l'Union donnent déjà des résultats: plus de la moitié de la réduction attendue des ventes d'antimicrobiens pour les animaux, fixée dans notre stratégie «De la ferme à la table», a déjà été réalisée. Lorsque les tendances en matière de ventes et d'utilisation deviendront perceptibles au fil du temps, nous serons en mesure d'évaluer la nécessité d'adopter des mesures ciblées supplémentaires.

Conformément à la politique d'utilisation prudente, les pays non-membres de l'Union qui souhaitent exporter des animaux et des produits d'origine animale vers l'Union doivent respecter nos règles interdisant l'utilisation d'antimicrobiens pour stimuler la croissance et réservant des antimicrobiens au traitement des infections chez l'homme. Il sera essentiel de continuer à surveiller la résistance aux antimicrobiens chez les principales espèces d'animaux producteurs de denrées alimentaires élevés dans l'Union (volailles, porcs et bovins). Nous devrions également intensifier les travaux avec les États membres concernant les programmes de surveillance ciblés (par exemple chez les animaux d'aquaculture) et encourager les États membres à mettre en place une surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation d'antimicrobiens, conformément à l'approche «Une seule santé». Je me pencherai aussi sur les règles d'importation des animaux sauvages.

À l'échelon de l'Union, il existe des mesures harmonisées pour la détection précoce des maladies animales grâce à un système de notification et de déclaration des maladies animales bien développé et à une surveillance bien établie dans les États membres. Nous devons continuer à améliorer la notification et la déclaration grâce aux nouvelles fonctionnalités du système d'information sur les maladies des animaux. Il faut aussi réduire au minimum les doubles emplois et garantir la cohérence des données d'une plateforme à l'autre grâce à l'interopérabilité de notre système d'information avec le système de notification de l'Organisation mondiale de la santé animale. Le réseau de laboratoires vétérinaires de l'Union veille à la qualité et à l'harmonisation des diagnostics en vue d'une détection précoce et d'une surveillance efficace des maladies animales. En tablant sur une coopération étroite avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments et sur le soutien scientifique de celle-ci, j'ai l'intention d'élaborer des mesures solides et fondées sur des données scientifiques. Une main-d'œuvre bien formée est essentielle pour mettre en œuvre correctement les mesures de l'Union dans les États membres. Il est donc important de continuer à renforcer les capacités au niveau des États membres en formant les fonctionnaires à la surveillance, à la lutte contre les maladies, à la biosécurité et au respect des règles de l'Union en matière de santé animale. Nos audits de santé animale devraient continuer à contribuer à la bonne application des règles de l'Union en recensant les goulets d'étranglement, les défis et les bonnes pratiques, des audits efficaces étant essentiels pour garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et pour prendre des décisions éclairées.

Seules une coopération et une coordination étroites entre les États membres permettront de prévenir la propagation des maladies animales dans l'ensemble de l'Union. Le comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et le réseau des chefs des services vétérinaires jouent un rôle clé dans ce processus. Si ma désignation est confirmée, je chercherai également à établir une coordination étroite avec les principaux organismes internationaux de normalisation, tels que l'Organisation mondiale de la santé animale. Je me ferai l'avocat d'une stratégie étendue à l'échelon régional et mondial de la lutte contre les maladies animales, en travaillant main dans la main avec les pays voisins par l'intermédiaire du cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières et de nos projets régionaux de renforcement des capacités dans les Balkans occidentaux. En ce qui concerne la sécurité des aliments, je continuerai à veiller à la bonne application du cadre juridique de l'Union pour la prévention et la gestion des incidents liés aux maladies d'origine alimentaire, en m'appuyant sur l'expérience acquise dans les situations d'urgence passées.

La disponibilité de vaccins sûrs et efficaces est un outil essentiel pour prévenir et contrôler les épidémies de maladies animales graves. Ces dernières années, la Commission a consacré plus de 20 millions d'EUR au financement de la recherche sur le vaccin contre la peste porcine africaine. Je veillerai à ce que la Commission continue à mettre les vaccins nécessaires à la disposition des États membres et des pays tiers par l'intermédiaire des banques de vaccins pour animaux de l'Union, qui constituent un outil essentiel de gestion et de réaction. Lorsqu'ils décident de vacciner les volailles, les États membres doivent respecter les mesures mises en place au niveau de l'Union ainsi que les normes internationales, afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des vaccins dans la prévention et la lutte contre la maladie. Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai les États membres qui vaccinent contre l'influenza aviaire, afin qu'ils ne perdent pas l'accès aux marchés.

8. La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques chimiques passe avant tout par la disponibilité de solutions de substitution efficaces et économiquement viables. Comment amélioreriez-vous l'autorisation des agents de lutte biologique et la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures? En tant que commissaire désigné, comment vous y prendriez-vous pour dynamiser le développement des biopesticides, contrôler leur efficacité et encourager leur utilisation? Pensez-vous que les agents de lutte biologique devraient faire l'objet de procédures d'autorisation accélérées? D'une manière générale, pensez-vous qu'il est nécessaire d'accélérer les procédures d'autorisation des substances actives utilisées dans la fabrication de produits phytopharmaceutiques? Comment comptez-vous contrer le risque que l'Europe ne dispose plus de produits efficaces pour lutter contre les maladies végétales, d'autant plus que de nouveaux organismes nuisibles apparaissent dans certaines régions dans le contexte du changement climatique? Comment garantiriez-vous que l'Union continue à attirer les investissements dans ce domaine? Que pensez-vous de la procédure européenne d'autorisation par zone des produits phytopharmaceutiques?

Il est essentiel d'accroître la disponibilité des pesticides biologiques et des autres pesticides à faible risque pour réduire l'utilisation des pesticides chimiques. La législation existante de l'Union relative à la mise sur le marché des pesticides est adaptée à la protection de la santé des consommateurs de l'Union grâce à ses normes de sécurité strictes, comme le montre l'évaluation REFIT de 2020. Cela offre des garanties concrètes à nos citoyens, dont les préoccupations se concentrent principalement sur les incidences de l'utilisation des pesticides sur l'innocuité des denrées alimentaires qu'ils consomment.

Je considère que, objectivement, les exigences de l'Union restent parmi les plus strictes au monde et permettent d'approuver des substances actives et d'autoriser des produits phytopharmaceutiques conformément aux dernières avancées scientifiques. De nombreuses substances actives qui étaient sur le marché au début des années 90 — lorsque la première législation de l'Union sur les pesticides a été adoptée — sont interdites aujourd'hui car elles ne satisfont pas à nos exigences élevées en matière de sécurité pour la protection de la santé et de l'environnement. Dans le même temps, le marché a bénéficié d'un flux constant de nouvelles substances actives aux propriétés améliorées. Cette situation montre que l'Union reste un lieu attractif pour l'innovation et le développement dans le domaine de la protection des végétaux et donne l'assurance que les entreprises continueront à commercialiser de nouveaux produits sur le marché de l'Union.

Plus précisément, dans le cadre de la législation existante, le nombre de substances de protection biologique et de substances à faible risque disponibles a augmenté de 125 % au cours de la dernière décennie. Près de la moitié des demandes d'approbation de nouvelles substances actives concernent des biopesticides. Des mesures récentes ont simplifié les exigences en matière de données et les méthodes d'évaluation pour les pesticides contenant des micro-organismes, complétées par des orientations spécifiques pour d'autres substances de protection biologique telles que les extraits de plantes et les phéromones, afin de permettre aux demandeurs de constituer plus facilement leurs dossiers et aux évaluateurs des risques de les examiner.

Je suis conscient que les retards dans les procédures d'approbation entravent l'arrivée sur le marché des biopesticides innovants. Cela s'explique en partie par le fait que l'expertise en matière d'évaluation des risques pour les biopesticides dans certains États membres et à l'EFSA est encore en cours de développement. Si ma désignation est confirmée, je m'engage à poursuivre les efforts visant à accroître l'expertise et les ressources des États membres et à encourager les autorités nationales à donner la priorité à l'évaluation des risques liés aux biopesticides. Les demandeurs ont droit à des conseils avant la soumission des dossiers de demande. J'inviterai les États membres à être attentifs aux besoins particuliers des PME en matière de préparation des dossiers de demande et à accroître la participation de l'EFSA aux réunions avec les demandeurs préalables à la soumission, ce qui peut avoir un effet positif sur la qualité des dossiers, faciliter l'évaluation ultérieure des risques par les États membres et réduire les difficultés lors de l'examen par les pairs, supervisé par l'EFSA, de l'évaluation des risques effectuée par les États membres.

Une procédure d'autorisation accélérée pour les produits phytopharmaceutiques à faible risque, tels que les biopesticides, est déjà prévue dans le règlement en vigueur sur les produits phytopharmaceutiques, mais elle est sous-utilisée. De même, les États membres n'ont pas suffisamment recours à la reconnaissance mutuelle des autorisations de produits et aux autorisations par zone, prévues par le règlement. Lors de l'adoption du règlement, le Parlement européen et le Conseil ont délibérément choisi de laisser aux États membres la responsabilité de l'autorisation des produits phytopharmaceutiques, tandis que seule l'approbation des substances actives est effectuée à l'échelon de l'Union. Conformément au principe de subsidiarité, cette solution permet aux États membres de décider d'autoriser des pesticides donnés en fonction des situations agroécologiques variables sur leurs propres territoires. Si ma désignation est confirmée, il va de soi que je poursuivrai et intensifierai les efforts déployés par la Commission pour aider les États membres en matière d'autorisation de produits, de reconnaissance mutuelle et de coopération par zone.

Les outils numériques et les techniques d'application de précision offrent également un potentiel important pour atténuer les risques liés à l'utilisation des pesticides en réduisant les quantités nécessaires à la protection des cultures. Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerai d'inclure ces technologies dans le processus d'évaluation des risques pour qu'il en soit tenu compte dans toute décision d'approbation des pesticides. En plus de stimuler l'innovation et de moderniser les équipements d'application des pesticides, cela permettra aux agriculteurs de «faire plus avec moins» et d'économiser de l'argent. J'ai l'intention de travailler avec le commissaire chargé de l'agriculture et de l'alimentation pour soutenir les efforts visant à aider les agriculteurs dans cette transition vers les techniques numériques et de précision. Je suis tout à fait conscient que les pesticides sont un élément essentiel de la boîte à outils dont disposent les agriculteurs pour protéger leurs cultures et, le cas échéant, je veillerai à ce que la Commission examine très attentivement la disponibilité de solutions de substitution dans le cadre du processus de prise de décision sur le renouvellement de l'approbation des pesticides.

De plus, il est important de renforcer les pratiques de protection des cultures qui réduisent le besoin de pesticides chimiques, telles que la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Réunir les États membres et les autres parties prenantes pour examiner les moyens d'améliorer la mise en œuvre de la directive sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable serait une initiative intéressante pour l'un des dialogues sur la mise en œuvre prévus dans le cadre de ce portefeuille. Outre le dialogue avec les parties prenantes, des contrôles seront effectués dans les États membres à partir de l'année prochaine afin de vérifier comment la directive est mise en

œuvre sur le terrain. J'ai pour ambition de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes et d'examiner les résultats des contrôles prévus avant de décider de la meilleure voie à suivre.

Question de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

9. Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour diversifier davantage les chaînes d'approvisionnement et stimuler la compétitivité du secteur de la santé? Comment comptez-vous remédier aux graves pénuries de médicaments et de dispositifs médicaux dans le contexte de l'acte législatif sur les médicaments critiques? Quelles autres actions proposeriez-vous pour garantir la disponibilité et la compétitivité des dispositifs médicaux? Selon vous, quelles mesures devraient être incluses dans le nouvel acte européen sur les biotechnologies et dans le plan d'action sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé? Comment comptez-vous achever l'espace européen des données de santé?

Il est essentiel pour nos systèmes de santé et pour répondre aux besoins des patients que l'industrie de la santé soit forte et compétitive. Le secteur pharmaceutique de l'Union s'appuie sur une base manufacturière solide, employant directement 937 000 personnes et développant une expertise scientifique et de recherche. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai à renforcer la compétitivité du secteur pharmaceutique de l'Union, notamment en collaborant avec les colégislateurs pour mener à bien une réforme pharmaceutique ambitieuse qui prévoit des procédures d'autorisation plus courtes et simplifiées, un soutien réglementaire aux entreprises qui développent de nouveaux médicaments — en particulier les PME et les start-ups — et un soutien à de nouvelles approches telles que les bacs à sable réglementaires.

Les pénuries de médicaments critiques sont une préoccupation majeure, reconnue comme telle par le Parlement européen depuis 2020. Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai la stratégie établie dans la communication de la Commission de 2023 intitulée «Remédier aux pénuries de médicaments dans l'UE». Ma priorité à cet égard sera de soutenir les colégislateurs dans l'adoption de la réforme de la législation pharmaceutique. Cette réforme propose des plans de prévention des pénuries par les entreprises, des alertes plus précoces en cas de pénuries et de retraits et une coordination plus forte à l'échelle de l'Union, et établit des modalités d'identification des médicaments critiques dans l'Union. Je mettrai à jour la liste de l'Union des médicaments critiques et j'examinerai comment les marchés publics peuvent répondre à ce problème.

Comme indiqué en détail à la question 3, si ma désignation est confirmée, je compléterai les mesures de la réforme pharmaceutique en faisant avancer les préparatifs d'un acte législatif sur les médicaments critiques, afin de fournir une méthode coordonnée et sûre pour faire face aux graves pénuries de médicaments critiques, en tenant compte des recommandations de l'Alliance pour les médicaments critiques.

Le secteur des dispositifs médicaux est l'un des secteurs les plus diversifiés et les plus innovants de l'Union, avec plus de 37 000 entreprises de technologie médicale — dont 95 % sont des PME — qui emploient plus de 695 000 personnes. La transition vers le nouveau cadre réglementaire de l'Union adopté en 2017 s'est avérée plus difficile que prévu. Si ma désignation est confirmée, ma priorité sera de conclure l'évaluation ciblée des règlements en vigueur qui est en cours et de réunir des éléments probants sur la nécessité d'éventuels changements législatifs, en tenant compte de la résolution du Parlement européen de l'année dernière. Je préconiserai de soutenir l'innovation et de préserver la disponibilité des dispositifs pour garantir des soins de qualité aux patients, y compris les dispositifs orphelins destinés à de petites populations de patients. Je me concentrerai sur l'amélioration de la prévisibilité et j'examinerai la nécessité de réduire les coûts et les charges administratives, en particulier pour les PME.

Comme je l'ai expliqué dans ma réponse à la question 3, si ma désignation est confirmée, l'une de mes priorités sera de présenter un acte législatif ambitieux sur les biotechnologies, lié à une stratégie européenne plus large pour les sciences du vivant, afin de redonner au secteur biotechnologique de l'Union la première place dans le monde, en s'appuyant également sur les recommandations formulées par Mario Draghi. Cet acte stimulerait la recherche et l'innovation en encourageant les investissements dans des domaines stratégiques, tels que la recherche clinique et les nouvelles technologies de production, y compris pour les médicaments biologiques. Il pourrait porter sur la manière d'aider les entreprises bio-innovantes en général, mais aussi sur la poursuite de la simplification des procédures réglementaires dans des secteurs particuliers, dont bien sûr la santé. Un autre domaine à explorer serait l'accès à l'IA et aux mégadonnées, ainsi que le développement des compétences. Nous devrions accorder une attention particulière aux PME, start-ups et spin-offs, qui sont les principaux moteurs de l'innovation dans le domaine de la biotechnologie, mais sont souvent entravées en Europe dans leur essor et la commercialisation des fruits de leurs recherches.

Dans les 100 premiers jours de mon mandat, je travaillerai avec la vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie à l'élaboration d'un plan d'action européen sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, afin de protéger notre secteur des soins de santé, au sein duquel une cyberattaque peut devenir une question de vie ou de mort. Les systèmes de santé sont de plus en plus la cible des cybercriminels et des gangs de rançongiciels. Une cyberattaque sur douze vise les hôpitaux et les prestataires de soins de santé, 54 % des incidents impliquant des rançongiciels et 30 % visant les données des patients. Les conséquences d'une attaque contre les systèmes de santé sont extrêmement graves: ces attaques peuvent perturber la capacité des hôpitaux à fournir des soins et compromettre des données de santé personnelles sensibles. Le plan d'action s'appuiera sur le cadre existant en matière de cybersécurité pour favoriser la cyberrésilience des hôpitaux et des établissements de soins de santé. Les autorités, à tous les échelons, et l'industrie devront travailler ensemble pour améliorer la détection des menaces, la préparation, la dissuasion et la réaction aux crises.

Enfin, le travail accompli par le Parlement pour faire aboutir les négociations sur le règlement relatif à l'espace européen des données de santé au début de l'année constitue un excellent tremplin pour les travaux à venir. Cet espace est un élément essentiel de l'Union européenne de la santé qui facilitera l'utilisation des technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, au profit des patients, des professionnels de la santé, des universités et de l'industrie, tout en garantissant la plus haute protection de la confidentialité des données des patients. Il est maintenant temps de le mettre pleinement en œuvre sur le terrain. Si ma désignation est confirmée, je me concentrerai sur le déploiement des actions relevant de la Commission selon le calendrier prévu par le règlement, y compris les normes et les lignes directrices nécessaires, et je veillerai au développement d'infrastructures numériques européennes sûres et solides afin de faciliter l'accès transfrontière aux données relatives à la santé et l'utilisation sécurisée de ces données à des fins de recherche et d'élaboration des politiques. Je tiens tout particulièrement à mener cette initiative clé jusqu'à son aboutissement.

Question de la sous-commission de la santé publique

10. Comment vous engagez-vous à travailler sur la question primordiale de la santé préventive, en garantissant une approche globale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies tout au long de la vie? À cet égard, la précédente Commission avait promis de nombreuses propositions dans le cadre du plan de lutte contre le cancer, mais ces promesses n'ont pas été suivies d'effet. Vous engagez-vous à mettre en œuvre les mesures et les objectifs qui n'ont toujours pas été abordés dans le cadre de ce plan, y compris, entre autres, une révision de la législation pertinente sur le tabac (notamment pour lutter contre les nouveaux produits tels que les vapeuses), ainsi que des propositions relatives à l'étiquetage et aux avertissements sanitaires sur les boissons alcoolisées? En ce qui concerne les autres maladies non transmissibles, pouvez-vous nous donner les grandes lignes des propositions que vous ferez en vue d'une approche commune dans ces domaines? Comptez-vous continuer à placer la promotion de l'immunisation et de la vaccination au cœur de cet effort? Outre les mesures mentionnées dans votre lettre de mission, pouvez-vous préciser les mesures que vous prendrez en ce qui concerne la prévention en matière de santé mentale et la mise en œuvre de la stratégie y afférente? Vous engagez-vous à procéder à la révision du règlement relatif aux dispositifs médicaux? Comment garantirez-vous l'accessibilité financière, la disponibilité, la sécurité et la prévention des pénuries?

Les maladies non transmissibles représentent actuellement près de 80 % de la charge de morbidité dans l'Union et sont la principale cause de mortalité dans l'Union. Ces chiffres extrêmement préoccupants devraient augmenter en raison des tendances démographiques dans l'Union, caractérisées par un vieillissement rapide de la population. Ces maladies réduisent la qualité de vie des personnes, affectent l'espérance de vie, exacerbent les inégalités sociales et économiques et ont une incidence considérable sur les systèmes de santé et les économies des États membres, puisqu'elles représentent la plus grande part des coûts des soins de santé dans les pays de l'OCDE.

Le Parlement européen a accordé une attention particulière à cette question. Je reconnais pleinement que la prévention est le moyen le plus efficace de réduire l'incidence des maladies non transmissibles et d'assurer la viabilité à long terme de nos systèmes de santé. Un grand nombre de facteurs déterminants pour la santé (par exemple, l'activité physique ou l'alimentation) et de facteurs de risque (par exemple, la consommation de tabac ou la consommation abusive d'alcool) se retrouvent dans différentes maladies non transmissibles. Si ma désignation est confirmée, je m'attaquerai donc aux défis spécifiques de ces maladies en adoptant une conception transversale de la prévention tout au long de la vie, en m'appuyant sur les actions existantes en matière de protection de la santé et de prévention des maladies. Cette conception transversale constituera le moyen le plus efficace de promouvoir une action en matière de santé publique qui soit efficiente et durable.

La lutte contre les maladies cardiovasculaires devrait être un élément majeur de cette conception transversale. Les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de mortalité et le principal facteur de mauvaise santé et de handicap dans l'Union: les maladies cardiovasculaires et le cancer provoquent ensemble plus de la moitié des décès prématurés en Europe. Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerai de tirer parti des actions collaboratives existantes avec les États membres, telles que les actions conjointes sur les maladies cardiovasculaires et le diabète, et d'examiner plus en détail les liens avec les facteurs déterminants pour la santé, les facteurs de risque et les maladies chroniques, tels que l'obésité. L'accent pourrait être mis en particulier sur l'amélioration de la prévention et de la détection précoce des maladies cardiovasculaires. Pour ce faire, la pleine exploitation des solutions de santé numériques, y compris l'IA, permettrait aux patients de l'Union de bénéficier des dernières technologies en matière de diagnostics de précision et de traitements personnalisés.

Dans ce cadre, si ma désignation est confirmée, je ferai avancer l'exécution du plan européen pour vaincre le cancer. La lutte contre le cancer reste l'un des plus grands défis de notre époque, comme l'a encore souligné le Parlement européen dans sa résolution de 2022. À ce jour, plus de 90 % des actions du plan pour vaincre le cancer ont été exécutées ou sont en cours. Mais les travaux doivent se poursuivre, avec vous, avec les États membres et les parties prenantes, pour mener à bien le plan et ses actions très ambitieuses. La cinquième édition du Code européen contre le cancer devrait être achevée l'année prochaine, donnant aux citoyens les moyens de réduire leur risque individuel de cancer. Une autre étape sera la mise en place du réseau de centres intégrés de cancérologie de l'Union, qui, d'ici 2028, reliera 100 structures multidisciplinaires qui gèrent tous les aspects des soins, de la recherche et de la formation médicale spécialisée. En outre, entre 2026 et 2028, l'élaboration de lignes directrices et de systèmes d'assurance de la qualité pour le traitement des cancers du poumon, de la prostate et de l'estomac est envisagée afin d'aider les États membres à appliquer de nouvelles méthodes de dépistage, permettant une détection plus précoce qui peut sauver des vies.

Si ma désignation est confirmée, une partie de mon travail visant à faire progresser une conception globale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies consistera à réviser la législation antitabac, sur la base de l'évaluation en cours et comme l'a préconisé le Parlement européen en 2022. L'évaluation en cours se concentre notamment sur l'utilisation des produits du tabac et des produits connexes émergents, tels que les cigarettes électroniques, ainsi que sur la dépendance à la nicotine. Il s'agit d'un point essentiel pour mieux protéger les enfants, les jeunes et les citoyens en général des effets négatifs de ces produits. J'ai également l'intention de soutenir la mise en œuvre de la recommandation proposée sur les environnements sans fumée et sans aérosols, une fois qu'elle aura été adoptée par le Conseil. De manière plus générale, je pense que nous devons réfléchir à la manière de modifier le discours sur les facteurs de risque, notamment l'alcool, et les déterminants économiques de la santé. Les attitudes sociales peuvent être un moteur essentiel du changement.

La vaccination est l'une des mesures de prévention les plus efficaces et les plus efficaces. Si ma désignation est confirmée je prendrai des mesures, dans la limite des compétences de l'Union, pour lutter contre la désinformation et la méfiance à l'égard des vaccins, pour surveiller la couverture vaccinale dans les États membres, pour soutenir les campagnes de vaccination et pour contribuer à la lutte contre d'éventuelles flambées épidémiques dans les États membres. J'étudierai les moyens d'aider les États membres à lever les obstacles structurels à la vaccination, qu'il s'agisse de réduire les coûts, d'améliorer l'accès aux vaccins, de remédier aux obstacles administratifs ou de promouvoir l'utilisation de registres électroniques. À titre d'exemple, la recommandation du Conseil relative aux cancers à prévention vaccinale, récemment adoptée, permettra aux États membres de stimuler la couverture vaccinale contre le papillomavirus humain chez les filles et les garçons et contre le virus de l'hépatite B au sein des groupes de population concernés. Mettre en pratique la recommandation ferait une réelle différence.

Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai également les travaux sur la santé mentale, un domaine très important pour nos concitoyens. Déjà avant la pandémie de COVID-19, environ une personne sur six dans l'Union souffrait de problèmes de santé mentale, ce qui représentait un coût de 600 milliards d'EUR, soit plus de 4 % de notre PIB. Le Parlement européen a reconnu qu'une meilleure santé mentale est un impératif à la fois social et économique, et j'ai l'intention de concrétiser les mesures énoncées dans la communication de 2023 sur une approche globale en matière de santé mentale. La mise en œuvre des 20 initiatives phares présentées est soit en cours, soit déjà achevée, mais nous devons continuer à travailler avec les États membres et les parties prenantes. L'approche globale en matière de santé mentale met déjà fortement l'accent sur les enfants et les adolescents, qui sont de plus en plus touchés par des troubles de la santé mentale: en 2021, un adolescent sur cinq souffrait d'un problème de santé mentale. Si la transition numérique apporte manifestement des avantages considérables, nous ne pouvons pas ignorer ses inconvénients: nous avons besoin d'un espace numérique plus sûr et plus sain pour les enfants, qui prenne en compte les risques d'une présence en ligne et d'une utilisation des réseaux sociaux excessives, de l'accès à des contenus illégaux ou inappropriés et du cyberharcèlement. Les orientations politiques mettent particulièrement l'accent sur ce domaine. Je collaborerai avec la vice-présidente exécutive chargée de la

souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, la commissaire chargée de l'égalité et le commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la culture, de la jeunesse et du sport, afin de mener une enquête à l'échelle de l'Union sur les incidences plus larges des réseaux sociaux sur le bien-être des citoyens, en accordant une attention particulière aux enfants et aux jeunes. Nous avons besoin d'une base factuelle solide sur laquelle fonder un débat: des travaux ont également commencé sur une boîte à outils de prévention pour les enfants qui aidera à recenser et à aborder les effets du temps passé devant l'écran et des réseaux sociaux.

Comme je l'ai précisé dans mes réponses aux questions 9 et 3, si ma désignation est confirmée, je donnerai la priorité à l'évaluation en cours du cadre réglementaire sur les dispositifs médicaux et j'envisagerai d'éventuelles modifications législatives pour faire en sorte que le cadre soutienne l'innovation et la disponibilité des dispositifs afin de garantir des soins de qualité aux patients, y compris aux enfants. Dans ce contexte, j'examinerai la nécessité de réduire les coûts et les charges administratives, en particulier pour les PME.